

MAIRIE DE CAMPBON

BP 2 - 44750 CAMPBON

Tél. 02 40 56 55 00

Fax 02 40 56 70 83

mail : mairie@campbon.fr

**COMPTE-RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2011**

SOMMAIRE

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 MAI 2011.....	3
FINANCES LOCALES : Budget communal - Décision modificative n° 2	4
FINANCES LOCALES : Subvention classes de découverte pour le groupe scolaire Ferdinand Daniel.....	5
DOMAINE ET PATRIMOINE : Convention et règlement d'utilisation, pour les activités régulières, par les associations des équipements et des salles appartenant à la commune.....	5
POLITIQUE DE LA VILLE : Réhabilitation-extension de la maison des associations - suivi du dossier.....	6
POLITIQUE DE LA VILLE : Information sur la fête des associations.....	6
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.....	7
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Communauté de Communes Loire & Sillon - informations sur les dossiers en cours.....	7
AFFAIRES DIVERSES	8

L'an deux mille onze, le 30 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juin 2011 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAISONNEUVE, Maire.

PRESENTS : MAISONNEUVE J.P., MARTIN J., GOUIN R., GALLERAND M., MASSONNET M., ABLIN P., Adjoint, DESMARS M.C., CRAND A., THAUVIN J.L., LE BIGOT J.L., MAUGERE F., OUARY C., BOUDAZIN C., O. BONNET, BERTRAND F., Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : HERRERO B. (pouvoir à LE BIGOT J.L.), OUISSE J. (pouvoir à GOUIN R.), ABASCAL I. (pouvoir à BOUDAZIN C.), LAUNAY M. (pouvoir à ABLIN P.),
ABSENTS : GOARDON A.S., VIAUD J., BARILLAU V.

Madame Marie-Cécile DESMARS a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 22 Présents : 15 Votants : 19

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie-Cécile DESMARS est élue secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance du Conseil Municipal, Monsieur MAISONNEUVE propose de reporter le point sur le groupement de commandes pour la dématérialisation des actes et d'aborder les points suivants en questions diverses :

- conséquences du retard de la Maison de l'enfance
- point sur la réunion publique concernant la redevance incitative
- point sur l'antenne relais SFR
- information sur les travaux PAVC
- information sur la rencontre avec un groupe de jeunes
- information sur la chambre funéraire Allée des Bois Garreaux
- information sur la déviation poids lourds
- réunion pour la modification des taxes d'urbanisme
- date des prochains conseils municipaux
- une remarque sur le bulletin municipal

Accord des élus à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 MAI 2011

Monsieur le Maire soumet pour approbation le compte rendu du 19 mai 2011.

M. ABLIN demande à remplacer, page 11, « Mr ABLIN demande si le dossier est conforme à la réglementation. » par « M. ABLIN précise que, selon lui, l'avis qui est demandé ne porte pas sur les types d'exploitation agricole mais sur le fait de savoir si le dossier présenté respecte les procédures et la législation en vigueur. De son point de vue, c'est le cas. ».

M. THAUVIN demande que soit ajouté :

- page 4, paragraphe 1 : « Le choix d'une redevance plutôt que d'une taxe fait partie d'une action de prévention ~~inscrite dans l'engagement signé~~ et s'inscrit dans le programme local de prévention des déchets signé par la CCLS avec l'ADEME. »
- page 4, paragraphe 2 : « la mise en place de la tarification incitative ne baissera pas les contributions moyennes des usagers, elle permettra de mieux maîtriser les coûts de collecte des déchets ; »
- page 4, paragraphe 3 : « Un broyage des végétaux dans les déchèteries sera mis en place, à titre expérimental, à compter du 27 mai.
- page 4, paragraphe 5 : « (Aujourd'hui, il y a en moyenne 10 500 passages en déchetterie par ~~an~~ mois) »

20h15 : Arrivée de Mmes J. VIAUD et V. BARILLAU.

Nombre de conseillers présents : 17 votants : 21

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu à 19 voix pour et 2 abstentions.

FINANCES LOCALES : Budget communal – Décision modificative n° 2

Le dossier est présenté par Monsieur Jean-Luc LE BIGOT.

Ce projet de décision modificative n° 2 a été présenté à la commission des finances le 15 juin.

Section de fonctionnement - Recettes :

Les notifications des dotations de l'Etat sont intervenues après le vote du budget. Il convient donc de prendre en compte les montants définitifs comme suit :

Article 7411 – dotation forfaitaire : + 8 400 €

Article 74121 – dotation de solidarité rurale : + 106 778 €

Article 74127 – dotation nationale de péréquation : + 10 561 €.

Notification également d'une recette de la Région : article 7472 : + 5 280 €

Article 74832 – Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) : - 37 871 € → il s'agit ici de diminuer par prudence le FDPTP de la somme perçue au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

Article 7788 – remboursement de sinistres : + 2 100 €

Sous-total de recettes réelles = 95 248 €

Chapitre 042 – opérations d'ordre entre section : + 15 781 € → pour la prise en compte des travaux en régie.

Une explication est donnée au conseil sur cette recette, à rapprocher de la dépense de fonctionnement de l'article 60633 et de la dépense d'investissement figurant à l'opération 107 de cette décision modificative.

Section de fonctionnement – Dépenses

Après analyse des dépenses effectuées en section de fonctionnement depuis janvier 2011, il est nécessaire d'ajouter des crédits pour certains articles, ainsi :

Article 60622 – carburants : + 2 500 € → augmentation du coût des carburants et de la consommation.

Article 60633 – matériaux : + 13 827 € → dépenses de matériaux pour les travaux en régie.

Article 6135 – location mobilière : + 3 000 € → location d'un poids lourds pour les services techniques pour cause de panne de celui de la commune. Une consultation est en cours pour le changer car il est hors service.

Article 61521 – entretien de terrains : + 4 333 € → concerne les sentiers du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Un remboursement de la part de la CCLS sera opéré puisque c'est elle qui a en charge l'entretien des chemins de randonnée.

Article 61522 – entretien de bâtiments : - 2 000 € → remplacement de la peinture initialement prévue par de la faïence dans la cuisine Salle de la Préverie.

Article 61551 – entretien de matériel : + 4 000 € → réparations du tractopelle.

Article 61558 – autres biens mobiliers : + 2 000 € → réparation du lave-vaisselle Salle de la Préverie.

Article 616 – assurances : + 1 500 € → augmentation des assurances

Article 6251 – voyages et déplacement : + 500 € → remboursement des frais de déplacement du personnel.

Prise en compte au chapitre 012 de la modification du régime indemnitaire voté par le Conseil municipal du 19 mai 2011 impactant les articles 64118 – autres indemnités (+ 10 000 €), 64131 – rémunérations (+ 2 000 €) et 6455 – cotisations assurance du personnel (+ 8 500 €).

Par ailleurs une modification d'article budgétaire, pour le service d'incendie, a été demandée par la trésorerie et s'inscrit comme suit : article 6553 : + 99 289 € et article 6554 : - 99 289 €.

Augmentation de l'article 657362 – CCAS : + 4 000 € → il y a beaucoup de demandes et une augmentation des aides financières aux familles.

Article 6574 – subventions de fonctionnement : + 2 000 € → pour prendre en compte une demande tardive de classes découvertes et conserver une réserve suffisante en cas de demande de subvention en cours d'année.

Sous-total de dépenses réelles = 56 160 €

Section d'investissement

Un virement de 54 869 € de la section de fonctionnement en recettes d'investissement est possible.

Quelques nouvelles dépenses sont prévues en investissement.

Chapitre 020 : Achat de matériel de camping pour l'animation jeunes : 2 500 € → la location de matériel a été initialement envisagée mais s'est avérée très onéreuse

Opération 102 – Mairie : 2 450 € → acquisition d'un meuble présentoir revues pour remplacer l'actuel présentoir et de vitrines extérieures pour l'affichage
Opération 106 – Complexe sportif : 2 000 € → achat d'un lot d'arroseurs pour terrain de foot suite à une panne
Opération 107 – Voirie : 7 000 € (travaux en régie)
Opération 110 – Salle de la Préverie : 4 700 € → demande tardive de matériel de cuisine, faïence dans la cuisine et surcoût de 1 000 € pour les travaux d'isolation phonique.
Opération 122 – Aménagement agglomération : 36 335 € → notamment pour résoudre les problèmes d'eaux pluviales Rue de Bretagne et aménager le trottoir pour l'accès pompier à la résidence St Martin
Opération 133 – Maison de la Santé : 1 018 € → pour frais d'actes et acquisition de mobilier.

Ainsi, la décision modificative n° 2 s'équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 111 029 € et en section d'investissement pour un montant de 54 869 €.

Monsieur LE BIGOT informe les élus qu'à ce jour l'épargne brute provisoire atteint 560 000 €.

Après avoir entendu toutes les précisions sur cette proposition, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter la décision modificative n° 2 du budget communal.

FINANCES LOCALES : Subvention classes de découverte pour le groupe scolaire Ferdinand Daniel.

Le dossier est présenté par Monsieur Jean-Luc LE BIGOT.

Un dossier de demande de subvention pour une classe découverte en septembre 2011 a été déposé par M. PERINEL, directeur du groupe scolaire Ferdinand Daniel. Cette demande concerne 3 classes soit environ 90 élèves. Le nombre exact d'élèves concernés ne sera connu qu'à la rentrée.

Cette classe découverte est prévue au Domaine de la Ducherais.

Le coût du séjour par enfant est de 262,50 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention pour ces classes de découverte en reprenant la base des années antérieures à savoir 57 € par élève parsemaine soit 57 € x 90 élèves = 5 130 €.

Il est indiqué que le versement de la subvention sera effectué en fonction du nombre réel d'élèves.

Il est prévu qu'une discussion soit menée pour mettre en place un système de lissage de ces subventions par année. Mais sur le principe, les classes découvertes semblent intéressantes aux élus.

20h45 : Départ de M. A. CRAND.

Nombre de conseillers présents : 16 votants : 20

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention pour la classe découverte prévue en septembre 2011 pour 3 classes du groupe Ferdinand Daniel. Cette subvention est fixée à 57 € par élève et par semaine.

DOMAINE ET PATRIMOINE : Convention et règlement d'utilisation, pour les activités régulières, par les associations des équipements et des salles appartenant à la commune.

Le dossier est présenté par Monsieur Jacky MARTIN.

De nombreuses associations utilisent régulièrement les équipements et les salles appartenant à la commune pour le déroulement de leurs activités. Afin de clarifier les droits et obligations de chacun, il a été décidé de mettre en place un document conventionnel avec les associations.

Il est rappelé que chaque année les salles sont réparties entre les associations et qu'il n'y a pas d'attribution exclusive d'une salle à une association.

La convention serait renouvelable annuellement et permettrait ainsi de mieux connaître les changements de responsable.

Un projet de convention et de règlement d'utilisation a donc été rédigé. C'est le résultat d'un travail collaboratif avec les associations campbonnaises.

Ce projet est présenté aux membres du Conseil municipal.

L'objectif de mise en place est fixé à septembre 2011, même si quelques modalités restent à revoir.
A la fin de chaque année, le responsable de l'association restituera les clés qui seront redonnées à la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé que les associations qui ne rendront pas les locaux propres se verront appliquer un forfait nettoyage fixé à 100 €.

Le stockage du matériel par les associations est évoqué et les élus s'accordent pour que ce sujet fasse l'objet d'une prochaine réflexion.

Il est également précisé que cette convention concerne les utilisations régulières et non les évènementiels.

Par ailleurs, il est signalé que cette convention a été accueillie favorablement par les associations et qu'il est souhaitable, dans un an, de refaire le point avec elles.

Concernant l'utilisation de salles par le Conseil Général pour l'animation sportive : M. PHILIPPOT, Conseiller général, trouve l'idée de convention intéressante mais une durée annuelle est trop courte. Une convention spécifique sera établie avec une clause de tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la convention et règlement d'utilisation des équipements et des salles appartenant à la commune pour les activités régulières des associations.

POLITIQUE DE LA VILLE : Réhabilitation-extension de la maison des associations – suivi du dossier

Le dossier est présenté par Monsieur Jacky MARTIN.

Suite aux résultats de la consultation des entreprises, l'analyse des offres révèle un problème de budget important. En effet, l'enveloppe budgétaire arrêtée pour ce projet a été fixée à 1 406 000 € HT et l'analyse des offres fait état d'un montant de 2 200 000 € HT pour la réalisation du projet.

L'architecte ne respectant pas l'engagement qui lui a été fixé dans son contrat de maîtrise d'œuvre doit reprendre gratuitement ses études.

Une nouvelle proposition au niveau de la halte-garderie va être faite dès le 1^{er} juillet.

Mais tout cela signifie plusieurs mois de retard.

M. ABLIN demande quels sont exactement les engagements de l'architecte ? Il lui est répondu que l'architecte s'est engagé par son contrat à ce que le résultat de la consultation des entreprises ne dépasse pas l'enveloppe budgétaire arrêtée au stade APD augmentée d'une marge de tolérance de 5 %. Dans le cas contraire, comme c'est ici le cas, il doit reprendre gratuitement ses études. Le contrat prévoit qu'il doit faire de nouvelles propositions dans un délai de 21 jours suivant la demande de reprise des études et établir un nouveau dossier de consultation des entreprises dans les 15 jours suivant la validation du projet par le maître d'ouvrage.

Mme GALLERAND fait part de sa déception quant au retard, notamment par rapport à l'investissement de tous les participants au projet. Elle regrette que l'équipe de maîtrise d'œuvre n'ait pas alerté les élus quand le dépassement de l'enveloppe est apparu.

Mme BERTRAND rappelle par ailleurs que l'enveloppe financière prévue au départ était fixée à 1 240 000 € HT.

POLITIQUE DE LA VILLE : Information sur la fête des associations

Le dossier est présenté par Monsieur Paul ABLIN.

La fête des associations aura lieu le 10 septembre 2011.

L'idée cette année est de mettre en évidence les sportifs qui se sont illustrés individuellement ou collectivement. Cette journée sera également l'occasion d'accueillir les nouveaux arrivants sur la commune.

Une réunion de préparation est prévue le 6 juillet 2011.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

Le dossier est présenté par Monsieur Jean-Pierre MAISONNEUVE.

Par délibérations du 02 avril 2008 et du 20 mai 2010, le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions.

Le Maire doit rendre compte au conseil des décisions prises par délégation.

Ainsi information est faite des décisions du maire suivantes, pour la période du 1^{er} janvier au 24 février 2011 :

- Droit de préemption urbain :

- Parcelle AB n° 701 située 16 rue de la Haie Mériaux – renonciation
- Parcelles YN n° 166/261 situées 21 route de Savenay – renonciation
- Parcelles AB n° 183 p/184 p situées 21 avenue des sports – renonciation
- Parcelle YO n° 429 située 20 La Butte – renonciation
- Parcelle AB n° 394/427 et YO n°24 situées 14rue de Saint Nazaire – renonciation

- Marchés publics :

▪ Marché de travaux : PAVC 2011

Lot 1 – Travaux de voirie et enduits d'usure

Attributaire : CHARIER T.P.

Montant du marché : 133 511.27 € TTC

Notification le : 10/06/2011

Lot 2 – Dérasement d'accotements et curage de fossés

Attributaire : DELAMARRE TP

Montant du marché : 11 161.07 € TTC

Notification le : 14/06/2011

Lot 3 – Points à temps automatique

Attributaire : COLAS Centre Ouest

Montant du marché : 8 551.40 € TTC

Notification le : 10/06/2011

- Concessions cimetière

N°1300 – 30 ans – B-2-18

N°1301 – 30 ans – B-2-16

N° 1302 – 30 ans – P-96

N° 8 – 15 ans – columbarium case n° 8

N° 9 – 15 ans – columbarium case n° 9

- Frais et honoraires des avocats

Recours contre refus PC – MARTIN-BOUHOURS-DAVID – 598 €

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Communauté de Communes Loire & Sillon – informations sur les dossiers en cours

Les informations sont données par Monsieur Jean-Louis THAUVIN.

- **Zone de développement de l'éolien (ZDE)** : c'est un périmètre géographique associé à une fourchette de puissance, dans lequel les installations éoliennes qui y seront implantées bénéficieront de l'obligation d'achat par EDF de l'électricité produite.

L'étude sur la définition de ces zones a commencé en 2009.

En novembre 2010, le Conseil municipal a donné un avis favorable à la poursuite de l'étude menée par le Conseil général sur 3 zones :

- zone existante de la Gruette
- nord-est du Brizais
- secteur du moulin du Breil

Le Conseil général a continué l'étude en prenant en compte les nouveaux critères instaurés par la Loi Grenelle 2 et il s'avère que la zone du Brizais ne correspond plus aux préconisations (zone trop petite pour accueillir 5 éoliennes).

Sur le territoire de la CCLS, il ne reste donc plus que 3 zones concernées, à savoir :

- la Gruette (sur Campbon et Prinquiau)
- Moulin du Breil
- zone sur Quilly et Guenrouët

Les élus sont informés qu'une réunion publique des communes concernées sera probablement organisée en septembre par le Conseil général.

Ensuite les communes devront prendre une délibération demandant la création de ces zones.

- **Evolution des compétences de la CCLS** : une réunion de travail des délégués titulaires et suppléants a eu lieu à ce sujet. L'examen de l'extension des compétences de la CCLS a porté en premier lieu sur les services à la population et les équipements, ainsi :

▪ Dans le domaine du sport : la priorité est de réaliser des équipements sportifs pour les communes qui n'en ont pas telles Quilly et Lavau. Les services de la CCLS doivent maintenant faire des estimations chiffrées.

▪ Dans le domaine de la petite enfance : un chargé de mission va être embauché pour mettre à jour l'étude Babilou et étudier les conséquences de ce transfert.

▪ Dans le domaine du logement : il a été proposé une mise à jour du plan local de l'habitat (PLH) et une mise aux normes des logements d'urgence.

▪ Dans le domaine de la solidarité et de l'insertion : il est proposé de recruter un chargé de mission pour faire l'interface entre l'intercommunalité et les associations. Il serait par ailleurs chargé de travailler sur la mise en œuvre de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics et sur la mise en place d'un forum de l'emploi en alternance avec le forum des métiers.

▪ Dans le domaine de la culture : mise en place de la compétence lecture publique. La mise en place d'une coordination et d'une politique culturelle communautaire est envisagée.

▪ Dans le domaine de la vie associative : réflexion sur l'aide matérielle aux associations, sur l'accompagnement financier dans le montage de certains projets.

Une nouvelle réunion est prévue le 29 septembre pour étudier le reste des compétences.

AFFAIRES DIVERSES

Conséquences du retard de la Maison de l'Enfance (Jean-Pierre MAISONNEUVE) : pas de changement pour l'ALSH jeunes de cet été. Par contre, l'ALSH familles rurales reste cet été à la Maison des associations. L'accueil périscolaire de l'école St-Victor ainsi que l'ALSH du mercredi seront maintenus à la Maison des associations en septembre et octobre et le transfert se fera aux vacances de la Toussaint.

Mme BERTRAND demande si la danse peut rester à la Maison des associations ? Une rencontre a lieu vendredi 1^{er} juillet avec l'association concernée.

Réunion publique (Jean-Louis THAUVIN) : Réunion organisée le mardi 5 juillet 2011 à 20h00 à la Salle de la Préverie, par la CCLS, ayant pour objet l'information, la concertation et l'échange sur la redevance incitative.

Antenne SFR (Jean-Pierre MAISONNEUVE) : il est rappelé que SFR avait une autorisation provisoire jusqu'en avril 2010 qui a été prolongé à juin 2010, aux Gavelais. N'ayant pas quitté les lieux dans les délais impartis, le Tribunal administratif a condamné SFR à quitter les lieux occupés.

L'installation de l'antenne définitive devrait se faire entre la Daguais et la Croletais.

Une réunion est prévue le 11 juillet 2011 à 20h00 avec les riverains de la Daguais, la Croletais, le Verger et l'Orée des Bois

Information sur la rencontre du 29 juin avec les jeunes (Martine GALLERAND) : une demande écrite a été faite par une quinzaine de jeunes pour avoir un skate park. 9 jeunes sont venus à la rencontre du 29 juin en mairie, ils étaient très motivés.

Il leur a été proposé de réfléchir un peu plus sur le projet et ont été informé d'un appel à projet jeunes de la part de la MSA.

Une nouvelle réunion est prévue à l'automne.

L'idée serait de regrouper cet équipement à côté du futur local jeunes, dont le lieu d'implantation n'est pas encore déterminé.

Point ALSH été (Martine GALLERAND) : les inscriptions pour les 2 premières semaines de juillet ainsi qu'une semaine en août et le mini-camp à Pont-caffino sont closes.
Il reste quelques places pour le mini-camp à Guenrouët et la semaine du 16 au 19 août.

Travaux PAVC (Robert GOUIN) : les travaux de voirie vont commencer un peu plus vite que prévu, à savoir mardi 5 juillet. Une information aux riverains va être faite le 1^{er} juillet.

Déviatiion poids lourds (Françoise BERTRAND) : suite à la rencontre qui devait avoir lieu en mairie en mai avec le nouveau responsable voirie de la délégation de Pontchateau, Mme BERTRAND souhaite savoir où en est le dossier ?

M. GOUIN indique que le Conseil Général est toujours d'accord mais une nouvelle proposition est faite : il serait préférable de prendre la Route de Plessé voir la nationale vers Bouvron. Cela nécessite un nouvel avis du Conseil général.

Chambre funéraire (Françoise BERTRAND) : les riverains du projet ont consulté la DDE. L'agrandissement de la zone artisanale pour accueillir ce projet pourrait se faire par simple délibération du Conseil municipal.

Il lui est indiqué que concernant ce projet, une application du PLU sera faite à la demande de permis de construire.

. prochains conseils municipaux : mardi 12 juillet et jeudi 25 août 2011.

. mardi 27 septembre 2011 : Réunion CCLS sur la TLE. Réunion préalable des commissions urbanisme et finances le 6 septembre à 18h30.

. **Mme LOUYA, nouvelle correspondante Ouest-France** en remplacement de M. CRUSSON, est remerciée de sa présence.

La séance est levée à 21H 55